

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2006028

Signataire : MG/ED

OBJET : Ilot Crèvecoeur : terrains situés 8 à 10 rue Crèvecoeur, 54 à 58 rue Schaeffer, impasse Beaufils - protocole d'accord de cession sur 11 400 m² au profit de la société SPIRIT DEVELOPPEMENT.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'opération d'aménagement projetée sur les terrains communaux sis 8 à 10 rue crèvecoeur, 54 à 58 rue Schaeffer, impasse Beaufils,

Considérant le projet de Programme d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du futur Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Considérant l'avis de l'architecte des bâtiments de France,

Considérant la charte qualité des constructions neuves de la Communauté d'Agglomération, Plaine Commune,

Considérant les termes du protocole d'accord entre la commune et la société Spirit Développement en vue de l'élaboration d'un projet de construction comprenant un programme de logements, salle polyvalente, espaces verts et cheminements puis d'une cession desdits terrains en cas de réalisation des conditions suspensives,

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article 1 : Autorise le maire à signer un protocole d'accord visant à l'élaboration d'un projet de construction comprenant logements, salle polyvalente, espaces verts, cheminements sur les terrains communaux d'une superficie totale de 11 400 m² situés 8 à 10 rue Crèvecoeur, 54 à 58 rue Schaeffer, impasse Beaufils à Aubervilliers, au profit de la Société SPIRIT DEVELOPPEMENT.

Article 2 : En cas de réalisation des conditions suspensives dudit protocole, une promesse de vente des terrains sera soumise au conseil municipal.

Article 3 : La recette résultant de la cession foncière sera imputée au 203.775.824.

le Maire